

PARTIE III.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DETAILLE DU C2I NIVEAU 2 « METIERS DE LA SANTÉ »

Le référentiel de compétences C2i niveau 2 "métiers de la santé" (C2i2ms) est constitué de :

- trois domaines transversaux à l'ensemble des C2i niveau 2 et contextualisés pour les métiers de la santé :
 - Domaine D1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel
 - Domaine D2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique
 - Domaine D3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique
- un domaine spécifique pour le domaine professionnel « métiers de la santé »
 - Domaine D4 : Systèmes et traitements de l'information de et en santé

DOMAINES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES SPECIALITES

DOMAINE 1 : CONNAITRE ET RESPECTER LES DROITS ET OBLIGATIONS LIES AUX ACTIVITES NUMERIQUES EN CONTEXTE PROFESSIONNEL

Domaines	Compétences
D1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel	1. Respecter et intégrer la législation relative à la protection des libertés individuelles
	2. Respecter et intégrer la législation sur les œuvres numériques liées au domaine professionnel
	3. Respecter et intégrer les aspects légaux liés à la protection et à l'accessibilité des données professionnelles

Introduction

La création et le traitement de données numériques sont régis et organisés par un ensemble de lois, de règlements et de décisions de justice que tout professionnel doit connaître et respecter dans le cadre de l'exercice de son activité.

Cela signifie notamment que le professionnel soit en mesure :

- de distinguer clairement des données numériques à caractère personnel de données numériques à caractère professionnel ;
- de traiter et diffuser dans un cadre légal des données professionnelles contenant ou non des informations à caractère personnel ;
- d'adapter son comportement et ses usages en fonction des dispositifs légaux auxquels sont soumis les utilisateurs.

Spécificité et contexte de mise en œuvre de ce domaine pour les métiers de la santé :

Le professionnel de santé se doit de respecter les dimensions juridiques et réglementaires dans le cadre de l'exercice de son métier. Ces droits et obligations se retrouvent dans tous les échanges, que ce soit vis-à-vis des patients, des autres professionnels, mais aussi des autorités administratives. Les professionnels de santé sont amenés à stocker, à partager et communiquer les données de santé d'un patient, ainsi qu'à en permettre l'accès. Ces données sont actuellement sur des supports numériques qui facilitent leur manipulation dans le respect du cadre réglementaire et juridique. Il est nécessaire pour tout professionnel de santé d'acquérir des connaissances et des compétences sur la façon d'accéder à ces informations et de les utiliser, ainsi que sur les droits et obligations qui en découlent. La sécurité et la confidentialité de ces informations sensibles, la protection des libertés individuelles, la protection des œuvres numériques restent une problématique majeure en santé.

COMPETENCE D1.1 : RESPECTER ET INTEGRER LA LEGISLATION RELATIVE A LA PROTECTION DES LIBERTES INDIVIDUELLES

Introduction

Le professionnel de santé est amené à créer et gérer des données nominatives dont l'usage est réglementé. Il doit être capable de se conformer à cette réglementation dans tous les aspects de son exercice professionnel : par exemple installation professionnelle avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), respect du secret professionnel, respect de la vie privée, accès aux dossiers patients, s'assurer de l'anonymisation des données utilisées dans les communications en santé, protection et archivage du dossier patient ...

Aptitudes

- Respecter l'information et le consentement des personnes
- Respecter la réglementation concernant le stockage et l'extraction des données patients
- Respecter la réglementation concernant des demandes d'accès au dossier patient et de maîtriser la transmission des éléments d'un dossier patient donné
- Trouver les sources d'information permettant de répondre à une question juridique en santé
- Mettre en œuvre la sécurité des activités numériques (accès, partage...) portant sur des données nominatives sensibles dans le respect législatif en vigueur

Savoirs associés

- Responsabilités du professionnel face aux activités numériques : droits et devoirs déontologiques
- Sources d'informations des documents juridiques en Santé et règles en vigueur en France et en Europe
- Principes de la protection des libertés individuelles
- Règles de partage et de transmission d'un dossier patient

COMPETENCE D1.2 : RESPECTER ET INTEGRER LA LEGISLATION SUR LES ŒUVRES NUMERIQUES LIEES AU DOMAINE PROFESSIONNEL

Introduction

Le professionnel de santé est amené à utiliser des œuvres numériques. Il devra s'assurer du respect de la réglementation dans l'usage des œuvres numériques utilisé dans l'exercice de son métier (par exemple s'assurer du respect du droit d'auteur, de l'anonymisation des œuvres numériques utilisés, de l'absence de plagiat)

Aptitudes

- Maîtriser la présentation de connaissances scientifiques sur support numérique, comportant des œuvres numériques en respectant les droits d'auteurs
- Utiliser des éléments de dossier patient pour des formations en respectant la confidentialité

Savoirs associés

- Droit et propriété intellectuelle appliqués à l'activité numérique (droit d'auteur, édition en ligne...)
- Principes du plagiat

COMPETENCE D1.3 : RESPECTER ET INTEGRER LES ASPECTS LEGAUX LIES A LA PROTECTION ET A L'ACCESSIBILITE DES DONNEES PROFESSIONNELLES

Introduction

Le professionnel de santé produit et utilise des données professionnelles dont l'accès et l'utilisation sont soumis à réglementation (par exemple lors de saisies de données patient, de traitements automatisés dans le cadre de la recherche clinique et translationnelle ou du Programme de Médicalisation du Système d'informations PMSI, pour l'accès, la conservation et l'archivage des dossiers patients...)

Aptitudes

- Mettre en œuvre les principaux aspects juridiques, éthiques, de sécurité et de sécurisation des données de Santé informatisées
- Identifier les situations d'accès aux données médicales par l'équipe de soins, de télémédecine, d'administration, de gestions des maladies à déclaration obligatoire, des tiers autorisés
- Servir de conseil pour une étude en matière de confidentialité, de sécurité et d'éthique d'utilisation des données patient (par exemple à usage individuel ou collectif pour une enquête clinique ou épidémiologique)

Savoirs associés

- Les principes de la protection et l'accessibilité des données professionnelles
- La législation et le cadre réglementaire encadrant la recherche biomédicale en France ainsi que le recueil et l'utilisation de bases de données professionnelles (CPP, AFSSAPS, CNIL ...)
- Les principales règles à respecter concernant les informations relatives à des personnes physiques (par exemple finalité du recueil, pertinence des données, durée limitée de conservation, sécurité et confidentialité, respect des droits des personnes)
- Les fiches pratiques en santé de la CNIL et l'encadrement juridique des données de santé, l'utilisation du numéro de sécurité sociale (NIR), l'identifiant national de santé
- Les réformes du système de santé
- Loi du 4 mars 2002 (Droit des patients et qualité des soins)
- Loi de Santé Publique et loi HPST
- La traçabilité des actions de santé

DOMAINE D2 : MAITRISER LES STRATEGIES DE RECHERCHE, D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DE L'INFORMATION NUMERIQUE

Domaines	Compétences
D2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique	1.Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'informations en contexte professionnel
	2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de veille informationnelle en contexte professionnel
	3. Élaborer une stratégie de développement et de valorisation des compétences professionnelles

Introduction

Le professionnel est confronté à des besoins croissants de bibliographie au sens large du terme, dans le cadre de son activité professionnelle. Que ce soit pour mettre à jour ses propres connaissances ou étendre son champ de connaissances et d'informations, il a besoin de trouver efficacement de l'information, d'en évaluer sa qualité avec des outils adaptés et de mettre en place une veille informationnelle dans ses thématiques professionnelles. Enfin, produisant de la connaissance dans le cadre de son activité, il est aussi amené à diffuser et à valoriser cette production.

Spécificité et contexte de mise en œuvre de ce domaine pour les métiers de la santé :

Le professionnel de santé doit être en mesure d'identifier des sources de données pertinentes, d'effectuer une recherche efficace, d'évaluer la qualité de sa recherche et de structurer l'information recueillie dans le but de créer des documents destinés à être diffusés et conservés. Une fois l'information trouvée, il reste deux étapes essentielles : l'évaluation de la qualité de cette information et sa communication vers le patient, les autres professionnels ou la communauté scientifique. Face à une multiplicité de sources d'informations foisonnantes et complexes, le professionnel de santé est amené, tant dans le cadre de sa pratique clinique que dans le cadre d'activités d'enseignement et de recherche, à développer une véritable expertise en matière de recherche d'informations et de communication médicale.

COMPETENCE D2.1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE RECHERCHE D'INFORMATIONS EN CONTEXTE PROFESSIONNEL

Introduction

Il existe pléthore de données disponibles dans le domaine de la santé, accessibles à travers différents canaux. Il est important pour le professionnel de la santé de pouvoir rechercher efficacement les informations nécessaires en utilisant les sources spécialisées. Ces informations sont indispensables pour poser un diagnostic, informer un patient ou une équipe de soins, suggérer un traitement... Le professionnel de santé doit savoir efficacement

rechercher, collecter et échanger de l'information de santé et juger de sa qualité.

Aptitudes

- Définir une thématique précise et planifier sa stratégie de recherche documentaire, analyser son besoin d'informations en fonction des outils disponibles en ligne
- Interroger les bases de données spécialisées en santé comme PubMed, BDSP, Pascal, Cochrane et les portails de santé, CISMED, Health On the Net HON, Université Médicale Virtuelle Francophone UMVF
- Utiliser les diverses fonctionnalités et les filtres (recherche de publications par auteurs, par type, par domaine) pour des recherches avancées dans les bases de données
- Maîtriser les fonctionnalités d'un thesaurus (MESH...) à partir de PubMed (MeSH database) et de CISMED (Portail Terminologique de Santé (PTS))
- Évaluer les résultats d'une recherche d'informations et la pertinence des documents trouvés (par exemple médecine basée sur le niveau de preuve – Evidence Based Medicine)
- Rechercher et trouver de l'information scientifiquement validée, basée sur des données médicales probantes (HON, Central Santé...)
- Sauvegarder et organiser les résultats d'une recherche documentaire à l'aide d'un logiciel de bibliographie (Zotero, EndNote, JabRef, Bibtek...)
- Reconnaître les sites santé pour le grand public qui respectent les critères de qualité de la fondation Health on the Net (certification HON)

Savoirs associés

- Les types de sources d'information : primaire, secondaire, méta-analyse, « web profond », littérature grise...
- Les notions de métadonnées, de taxonomie et les principes d'indexation par mots-clés, par type d'article, par population étudiée...
- L'existence et la structure des bases bibliographiques majeures dans son domaine : PubMed, EMBASE, Pascal et les sources documentaires principales du domaine (CISMED, sites des grands éditeurs (Elsevier ScienceDirect, WileyInterscience, Springerlink...))
- Les différentes terminologies, ontologies, codages utilisés dans le domaine de la santé : MeSH, CIM, ATC, MedDRA, SNOMED, CCAM...
- L'existence et les sources d'informations autres que bibliographiques :
 - o bases bio-informatiques, enzymatiques et métaboliques (UNIPROT, EMBL, portail SRS, Metacyc, Brenda, KEGG, Enzyme...)
 - o bases physicochimiques, médicamenteuses, factuelles, cliniques et toxicologiques (Merck, Vidal, Cochrane, NIST, WolframAlpha, ToxNet...)
 - o Sources officielles : ministère, agences sanitaires et organismes (AFSSAPS, INVS, HAS, Orphanet, ASIP Santé...)
- Les évaluations de la qualité et de la fiabilité des informations : HONcode, NetScoring, Evidence Based Medicine

COMPETENCE D2.2 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE VEILLE INFORMATIONNELLE EN CONTEXTE PROFESSIONNEL

Introduction

Il est important non seulement de savoir trouver et archiver l'information nécessaire, d'évaluer sa qualité, mais aussi de l'actualiser en restant informé de toute mise à jour et nouvelle découverte. La mise en œuvre d'une veille documentaire automatisée évite de perdre du temps dans une nouvelle conception de la requête du thème étudié.

Aptitudes

- Créer des profils personnels sur les sites documentaires et y sauvegarder ses recherches comme avec MyNCBI)
- Créer des alertes de veille documentaire pour les nouvelles parutions répondant aux requêtes sauvegardées ou pour les tables de matières de littérature sélectionnée (par exemple avec NCBI Home, HAS)
- Maîtriser et gérer les flux RSS, aussi bien pour les requêtes de recherche documentaire (PubMed et sites des éditeurs) que pour les actualités diffusées par les sites institutionnels (alertes de l'HAS de l'AFSSAPS, bulletin de l'INVS...)
- Maîtriser les logiciels de gestion bibliographique (Zotero, endNote, BibTek, JabRef...)

Savoirs associés

- Les outils numériques de gestion électronique de documents

COMPETENCE D2.3 ÉLABORER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Introduction

Les professionnels de santé sont obligés à la fin de leur formation initiale de se former tout au long de l'exercice professionnel. Cette formation dite continue leur permet de mettre à jour leurs connaissances en santé, mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences. Ils peuvent ainsi valoriser leurs compétences par le suivi de formations ouvertes à distance, mais aussi par des publications ou des communications orales de travaux réalisés.

Aptitudes

- Organiser, synthétiser et présenter ses connaissances à différents types d'interlocuteurs (patients, collègues, étudiants en formation initiale...)
- Utiliser un logiciel de gestion informatisée de références pour gérer sa propre base de données bibliographique, l'organiser et l'utiliser dans la rédaction de rapports avec mise en forme automatique
- Exporter sous différents formats ses résultats bibliographiques et les importer dans un logiciel de gestion informatisée de références
- Rédiger un rapport d'étude scientifique, un article scientifique, une communication affichée
- Préparer et réaliser une communication orale
- Utiliser les principaux formats et styles utilisés dans les publications selon les instructions aux auteurs et suivre les indications de style de citations demandées par les éditeurs
- Maîtriser les outils de formation ouverte à distance et de formation continue

Savoirs associés

- Le circuit de diffusion de l'information scientifique (éditeurs, archives ouvertes, procédures de publications, reviewing, facteur d'impact), l'environnement de la publication scientifique

- Les formats de bibliographie les plus courants (Vancouver, BMJ...)
- Les principales plateformes de formation à distance (Moodle, Claroline...)

DOMAINE 3

ORGANISER DES COLLABORATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LE NUMERIQUE

Domaines	Compétences
D3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique	1. Organiser un travail collaboratif en utilisant les technologies numériques
	2. Coordonner et animer des activités collaboratives dans un environnement numérique
	3. Adapter, modifier et transmettre des données en respectant l'interopérabilité dans un contexte de travail collaboratif professionnel

Introduction

Les nouveaux outils de communication permettent actuellement de renforcer les activités collaboratives au sein des organismes professionnels. Ils permettent de collecter et de traiter des connaissances produites collectivement au travers de projets pilotés à distance.

Le professionnel qui participe à la conduite d'un projet collaboratif doit ainsi être en mesure :

- d'identifier les outils numériques nécessaires à sa mise en œuvre ;
- d'animer et de coordonner à distance des groupes de travail ;
- de prendre en compte les contraintes techniques et organisationnelles liées à l'échange d'informations numériques.

Spécificité et contexte de mise en œuvre de ce domaine de compétences pour les métiers de la santé :

Le professionnel de santé est la pièce centrale de la prise en charge de l'état santé d'un individu ou d'une population. De nombreux échanges sont à mettre en place pour une prise en charge efficace et une bonne gestion des soins. Ces échanges peuvent concerner des informations médicales, mais également des données plus techniques ou administratives. De nombreux outils numériques favorisant les échanges sont ainsi très employés, mais leur utilisation doit être parfaitement maîtrisée pour s'assurer que les communications et/ou transmissions soient efficaces. Dans le cadre de l'échange de données, le professionnel doit connaître les limites des échanges à distance, les formats usuels et le niveau de sécurité adéquat pour les données confidentielles. Le professionnel de santé se doit donc d'anticiper la structuration d'un projet collaboratif en santé utilisant les outils numériques de son domaine afin de le mettre en œuvre en intégrant toutes les dimensions qui garantiront son succès.

COMPETENCE D3.1 : ORGANISER UN TRAVAIL COLLABORATIF EN UTILISANT LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES.

Introduction

Dans le cadre d'un travail en réseau (multi-acteurs), le professionnel de santé est en mesure d'organiser, d'utiliser et de faire utiliser les technologies numériques facilitant l'échange et la construction mutuelle de documents. Pour cela, il maîtrise les technologies existantes et l'organisation du travail en réseau. Il peut identifier les outils disponibles et leurs contraintes et choisir en fonction du contexte d'usage et des objectifs les outils adéquats.

Aptitudes

- Maîtriser les outils adaptés aux objectifs collaboratifs
- Identifier les usages actuels et potentiels d'outils collaboratifs au sein de l'organisation
- Choisir les outils les mieux adaptés pour mettre en œuvre une gestion de projet en santé
- Évaluer la performance des différents acteurs du projet collaboratif

Savoirs associés

- Les outils de travail collaboratifs
- L'organisation administrative d'un établissement sanitaire ou social

COMPETENCE D3.2 : Coordonner et animer des activités collaboratives dans un environnement numérique.

Introduction

Le professionnel de santé est en mesure d'établir les rôles et responsabilités des différents acteurs en garantissant leur formation aux outils collaboratifs si nécessaire. Il est aussi capable d'assurer le cadrage requis à l'atteinte des objectifs attendus.

Aptitudes

- Utiliser un outil de gestion de projet (par exemple création de diagrammes de Gantt...)
- Participer à des blogs, wikis et forums professionnels
- Construire son réseau social professionnel
- Concevoir et mettre en œuvre un tableau de bord de pilotage
- Contribuer aux réunions de suivi du projet, assurer le suivi du déroulement d'une étude

Savoirs associés

- Les capacités d'organisation et de mise en place d'un workflow (répartition des rôles, tâches...)
- Les principes de conception, de création, de fonctionnement, de gestion et d'interrogation d'une base de données utilisée dans le champ de la santé
- Les règles de protection, d'archivage et de confidentialité des données

COMPETENCE D3.3 : ADAPTER, MODIFIER ET TRANSMETTRE DES DONNEES EN RESPECTANT L'INTEROPERABILITE DANS UN CONTEXTE DE TRAVAIL COLLABORATIF PROFESSIONNEL.

Introduction

Travaillant dans un environnement numérique hétérogène, le professionnel est à même de mobiliser des ressources dans un cadre d'interopérabilité. Les types de ressources concernées sont des fichiers textes en langage naturel (compte-rendu, courrier de sortie), imageries, données numériques (biologie, diagnostique, actes...), tableaux PMSI ou bases de données utilisées dans le domaine de la santé.

Aptitudes

- Utiliser, analyser, synthétiser et communiquer les données disponibles en Santé
 - o Analyser des données comptables à des fins de contrôle de gestion, de T2A
 - o Conduire la réalisation de synthèses pouvant être utilisées comme support à l'aide à la décision en santé
 - o Conduire des analyses médico-économiques de type coût-efficacité, coût-utilité, minimisation des coûts
- Sécuriser les échanges numériques
- S'assurer de l'existence et de l'intégrité des données et métadonnées tout au long du projet collaboratif et de son exploitation

Savoirs associés

- Différents types de formats (formats associés à un logiciel, formats normalisés...) de documents utilisés dans le projet
- Procédure(s) de dénomination courante et de classement des documents
- Concepts régissant l'interopérabilité, différence entre norme et standard

DOMAINE 4

SYSTEMES ET TRAITEMENTS DE L'INFORMATION DE ET EN SANTE

Domaines	Compétences
D4 : Systèmes et traitements de l'information de et en santé	1. Gestion et diffusion des connaissances en Santé
	2. Recueil et archivage des données dans les systèmes d'information de santé
	3. Outils décisionnels et de pilotage dans les Systèmes d'Information de Santé
	4. La Communication des données dans les systèmes d'information de santé
	5. L'initiation aux logiciels métiers en Santé

Introduction

Les professionnels de santé (médecins, odontologistes, pharmaciens) ne peuvent gérer toutes les informations (connaissances et données) dont ils ont besoin pour pratiquer correctement leur métier sans outils de traitement de cette information. Ils doivent maîtriser l'utilisation des TIC avec les spécificités propres à leur domaine.

Cela doit les conduire à des compétences en matière de maîtrise d'outils :

- de gestion et de diffusion des connaissances en santé
- de recueil et d'archivage au sein de systèmes d'information de santé des données nécessaires à la conduite de leur activité de traitement des données pour améliorer les décisions individuelles et le pilotage des établissements
- de partage et d'échange des données entre systèmes d'information de santé

COMPETENCE D4.1: GESTION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES EN SANTE

Le professionnel de santé doit être capable de retrouver les connaissances en santé valides nécessaires à son activité.

Aptitudes

- S'initier aux différentes catégories de ressources existantes (articles scientifiques, revues de la littérature, guides de bonnes pratiques, documents pédagogiques, bases médicaments, bases maladies, sites Web pour le grand public)
- Utiliser les sites des organismes officiels tels que les sites des Ordre, ASIP, HAS, AFSAPS, ARS, ASIP Santé, sante.gouv, l'institut de veille sanitaire (INVS)
- Accéder et extraire des données et des connaissances des principales sources en santé disponibles (HAS, AFSAPPS, CISMEF...)
- Utiliser PubMed et le MeSH pour rechercher de la connaissance en santé
- Rechercher une revue de la littérature dans la Cochrane Library (site de la Cochrane Collaboration)

- Utiliser le site de la Clearinghouse pour obtenir des recommandations de bonnes pratiques
- Récupérer des documents pédagogiques (cours des collèges nationaux, cas cliniques, vidéos, podcasts) utiles à sa pratique à partir du site de l'UNF3S et de l'UMVF, de l'UNSPF de l'UNSOE et autres...
- Retrouver les propriétés des médicaments utiles à la pratique à partir du site DailyMed, ou de Vidal on-line, Thériaque ou BCB
- Utiliser de la base Orphanet sur les maladies rare, de la base Meddispar médicaments à dispensation particulière

Savoirs Associés

- Les principes et les modalités de mise en œuvre de la normalisation des pratiques et de la protocolisation dans le domaine de l'Information médicale
- Les différentes approches pour l'implémentation des guides de bonnes pratiques cliniques
- Les modalités de mise en œuvre et d'exploitation d'une base de données
- Les enjeux, les principes d'analyse et de mise en œuvre d'un système de management de la sécurité de l'information médicale
- Le principe et les modalités d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, d'une démarche d'Assurance qualité, d'une normalisation ISO

COMPETENCE D4.2: RECUEIL ET ARCHIVAGE DES DONNEES DANS LES SYSTEMES D'INFORMATION DE SANTE

Le professionnel de santé doit être capable de collecter, coder, archiver les données nécessaires à la conduite de l'activité en santé.

Aptitudes

- Analyser et interpréter des données collectées en routine dans le dossier médical ou pharmaceutique
- S'initier aux différents types de dossiers électroniques (Dossier du généraliste, système d'information hospitalier, dossier image, dossier médical personnel (DMP), dossier pharmaceutique, dossier odontologique)
- S'initier aux procédures nécessitant les cartes CPS et Vitale
- Contribuer à assurer la qualité des données d'identification du patient et de son circuit au sein de l'établissement (identitovigilance, mouvemento-vigilance)
- Maîtriser la chaîne technique de recueil des données PMSI (données codées, DMI, molécules onéreuses...)
- S'initier aux principaux systèmes terminologiques utilisés en santé pour représenter et coder les pathologies, signes, médicaments, actes
- S'initier à la CIM10, à Snomed, à la CISP-2 et à leurs structures respectives
- S'initier à la CCAM et à ses différentes composantes, à la classification ATC et à ses limites
- S'initier au code CIP (codage à 2 dimensions)
- Savoir saisir une pathologie dans un dossier patient en utilisant la CIM10 (Saisie de mots, navigation...)

Savoirs associés

- Les différentes méthodes de recueil des données, les principaux instruments de mesure utilisés, leurs atouts et leurs limites
- Les principales méthodes d'extraction et de réorganisation (formatage) des données issues des principales sources de données pour les adapter à un traitement

- Les principaux aspects méthodologiques et techniques pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'une base de données en Santé (soins, recherche clinique, analyse géographique environnementale)

COMPETENCE D4.3: OUTILS DECISIONNELS ET DE PILOTAGE DANS LES SYSTEMES D'INFORMATION DE SANTE

Le professionnel de santé doit être capable d'analyser, synthétiser, élaborer des indicateurs de suivi, valoriser et critiquer les données issues de l'activité en santé.

Aptitudes

- Participer à la production des données de la comptabilité analytique (dépenses imputables au patient, norme ENCC) et participer, en partenariat avec le Contrôle de gestion, à son exploitation aux fins de gestion dans le SI de santé
- Élaborer, en concertation, les indicateurs pertinents en matière d'activité, gestion, recettes, qualité de l'information du SI de santé
- Procéder à l'analyse statistique dans les domaines suivants : activité, prospective et projets, analyse stratégique, analyses médico-économiques
- Faire une analyse critique d'un logiciel d'aide au diagnostic médical ou d'aide à la stratégie thérapeutique
- Aides décisionnelles :
 - Mettre en œuvre des outils conduisant à des aides au diagnostic (scores, arbres de décision, ...) et pouvoir en faire une analyse critique
 - Mettre en œuvre des outils de sécurisation de la prescription (Informatisation de la prescription des médicaments) : savoir utiliser les outils permettant de détecter les interactions médicamenteuses, contre indications, allergies, erreurs posologiques et connaître leurs limites et contraintes d'utilisation et les caractéristiques de leurs liens avec le dossier patient
- Aides au pilotage des établissements hospitaliers
 - Mettre en œuvre le PMSI MCO, SSR, Psychiatrie, HAD sur un établissement...
 - Utiliser un outil d'aide au codage des séjours hospitaliers dans le cadre du PMSI et de la T2A
 - Grouper et optimiser le codage PMSI et mesurer son incidence sur la T2A
- Aide à la décision en Santé Publique
 - Mettre en œuvre des outils pour l'évaluation des pratiques
 - Mettre en œuvre les déclarations des cas en pharmacovigilance
 - Utiliser les outils conduisant à des statistiques sanitaires et à la veille sanitaire
- Aide à la recherche clinique et translationnelle
 - Utiliser des solutions de bioinformatique translationnelle et d'informatique de la recherche clinique

Savoirs associés

- Les principes fonctionnels sur lesquels reposent les aides à la décision en santé
- Les différentes approches méthodologiques sur lesquelles reposent les logiciels d'aide au diagnostic médical
- Le principe de l'analyse financière des organisations sanitaires
- Le modèle de l'Étude nationale commune de coûts (ENCC) et le périmètre dont la mise en œuvre incombe aux services chargés de l'Information médicale
- Les outils de pilotage :

- Indicateurs : définitions, méthodes de construction, conséquences de leur mise en place sur l'organisation,
 - Tableaux de bord : description et analyse critique des TDB (financiers, cliniques...)
- Les outils de recherche clinique et translationnelle
- Les initiatives de bioinformatique translationnelle et d'informatique de la recherche clinique

COMPETENCE D4.4 : LA COMMUNICATION DES DONNEES DANS LES SYSTEMES D'INFORMATION DE SANTE

Le professionnel de santé doit être capable de communiquer les informations en respectant l'éthique, la sécurité, la confidentialité.

Aptitudes

- Utiliser dans son cadre professionnel les DMP, DP, Sesam-Vitale
- Maîtriser la transmission des données PMSI à la Tutelle en MCO, SSR...
- S'initier aux méthodes et outils de sécurisation des échanges de données de santé
- S'initier à l'interopérabilité sémantique dans des systèmes d'information de santé, à ses enjeux et aux principaux standards d'informatique de santé (DICOM, HL7).
- Contribuer à assurer la sécurité et la confidentialité des informations médicales du patient (Procédures, Règlement intérieur, Contrôles a priori des interfaces de l'établissement...)
- S'initier au cadre contractuel de la mise en œuvre des systèmes de télémédecine
- Élaborer et déployer, en concertation, les méthodes adaptées au contexte en matière de production et de qualité de l'information médicale
 - Organisation rationnelle de la production des dossiers patients
 - Protocolisation du codage, assurant notamment sa justesse descriptive et sa performance économique en respectant sa conformité juridique
 - Normalisation en amont des éléments de preuve : dossier du patient, synthèses médicales
 - Suivi de production sur la base d'indicateurs et d'actions correctrices prédéfinies
- Participer au déploiement de la culture de gestion médicalisée et à ses méthodes dans l'établissement
- Savoir saisir une prescription médicamenteuse en utilisant un logiciel de médecine générale ou hospitalier

Savoirs associés

- Les grands principes de la télémédecine et de la télésanté (téléconsultation, télé-expertise, téléformation)
- Les modalités de recueil de données médicales du SI respectant le secret professionnel et la protection de la vie privée
- Les déclarations faire à la tutelle, T2A MCO, SSR...
- Les principales fonctionnalités et les limites de modules logiciels d'aide à la sécurisation de l'ordonnance médicamenteuse

COMPETENCE D4.5 : L'INITIATION AUX LOGICIELS METIERS EN SANTE

Les professionnels de santé sont face à une multitude d'offre logiciels métiers. Ils doivent se familiariser avec ceux de leur métier pour être capable d'en évaluer la qualité et l'intérêt. Ils prendront connaissance des logiciels métiers existant (informatisation du cabinet médical, du cabinet dentaire, des officines pharmaceutiques).

Aptitudes

- Pouvoir décrire les fonctionnalités offertes par ces logiciels métiers et les replacer dans le contexte des systèmes d'information de santé
- Savoir quelles sont les contraintes à respecter pour un fonctionnement optimal de ces outils
 - Pour les médecins – maïeuticien
 - Décrire l'équipement nécessaire et l'architecture adaptée à la pratique des praticiens isolés ou en cabinet de groupe
 - Utiliser les fonctionnalités liées au dossier électronique du patient (dossiers orientés source, problèmes)
 - Sauvegarder ses données et sécuriser son archivage et ses échanges
 - Utiliser et critiquer les fonctionnalités d'aide au diagnostic et d'aide à la prescription
 - Utiliser les outils de communication vers l'extérieur (échanges avec les laboratoires de Biologie, échanges ville-hôpitaux et avec les réseaux de soins, consultation et alimentation du dossier médical personnel, liens avec l'assurance maladie et télétransmission)
 - Faire le choix d'un logiciel métier sur la base de critères objectifs du type certification
 - Utiliser les fonctionnalités de gestion (rendez-vous et agenda, gestion comptable)
 - Pour les odontologistes
 - Décrire l'équipement informatique nécessaire et les liens possibles avec les dispositifs d'imagerie du cabinet dentaire
 - Utiliser les fonctionnalités liées au dossier dentaire du patient
 - Sauvegarder ses données et sécuriser son archivage et ses échanges
 - Utiliser les fonctions liées à l'imagerie numérique (radiologie, conebeam, caméras endo-buccales)
 - Faire le choix d'un logiciel métier sur la base de critères objectifs du type certification
 - Utiliser les fonctionnalités de gestion (rendez-vous et agenda, gestion comptable)
 - Pour les pharmaciens
 - Utiliser les fonctionnalités liées à la dispensation
 - Utiliser les fonctionnalités liées aux interactions médicamenteuses
 - Utiliser les fonctionnalités du dossier pharmaceutique
 - Utiliser les fonctionnalités liées à la facturation au patient en liens avec l'assurance maladie
 - Utiliser les fonctionnalités liées à la gestion des stocks et aux échanges avec les répartiteurs et les laboratoires
 - S'initier aux outils statistiques de gestion
 - Utiliser les piluliers électroniques, les automates...

Savoirs associés

- Les principales fonctionnalités des logiciels de gestion de cabinet médical
- Les principales fonctionnalités et les limites de modules logiciels d'aide à la sécurisation de l'ordonnance médicamenteuse